

REFER/N°  21

Annaba, le

13 JUIN 2021

AVIS AUX USAGERS DU PORT D'ANNABA
NOTE D'INFORMATION

L'Entreprise Portuaire d'Annaba porte à la connaissance de ses usagers que les véhicules lourds (camions et semi-remorques) autorisés à pénétrer dans l'enceinte portuaire, **transportant des conteneurs vides** sont assujettis au paiement d'un droit d'accès fixé à : 300 DA/conteneur à chaque entrée au Port.

Pour toute information complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher de la Direction Commerciale

L'entrée en vigueur de cette disposition prendra effet à compter du 15 juin 2021.

